



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 23 mars 2021, 20 h
Par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Création d'un poste d'ouvrier municipal au camping
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Octroi de contrat - Réfection des terrains de tennis (secteur OTJ)
- 9.2 Adhésion au projet plages et rivières - Une démarche pilotée par l'URLS GIM afin de favoriser la sécurité des utilisateurs des sites riverains en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.
- 9.3 Adoption de la licence d'utilisation de logiciel pour le service de billetterie du Quai des arts avec le Groupe Icible Inc.
- 9.4 Versement d'une contribution de 100 000 \$ à Mont Saint-Joseph en culture numérique.
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Avis d'embauche - Ouvrier/Opérateur spécialisé eau potable
- 10.2 Achat d'un monte-charge et d'une benne pour camion RAM 5500
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 23 mars 2021, 20 h, par webinaire

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

21-03-060 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Aucun.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

Aucun.

DOSSIERS DU GREFFE

Aucun.

DOSSIERS DE L'URBANISME

Aucun.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-03-061 CRÉATION D'UN POSTE D'OUVRIER MUNICIPAL AU CAMPING

CONSIDÉRANT l'accroissement de la fréquentation touristique dans les différentes infrastructures de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'entretien de ses parcs et du camping;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer crée un nouveau poste d'ouvrier municipal, d'une durée de 15 semaines, sous la supervision du service du développement économique et du tourisme.

QUE la Ville signe une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton-Saint-Omer à cet effet.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-03-062 OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS (SECTEUR OTJ)

CONSIDÉRANT QUE les terrains de tennis dans le secteur de l'OTJ sont dans un état de détérioration avancé.

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection est inscrit au programme triennal en immobilisation pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, soit PC Court Ltd. et Les Surfaces sécuritaires Carpell Inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être exécutés par Les Surfaces sécuritaires Carpell Inc. à l'été 2021 (début juin) et par PC court Ltd. à l'automne 2021 ou en 2022.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'aménagement des terrains de tennis (secteur OTJ) à Les Surfaces sécuritaires Carpell Inc. au coût de 100 671.45 \$ (avant les taxes applicables) et que la réalisation des travaux se fera en juin 2021 comme convenu préalablement avec l'entrepreneur.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement de la Ville sur une période de 10 ans.

21-03-063 ADHÉSION AU PROJET PLAGES ET RIVIÈRES - UNE DÉMARCHE PILOTÉE PAR L'URLS GÎM AFIN DE FAVORISER LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS DES SITES RIVERAINS EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

CONSIDÉRANT QUE la région et la Ville de Carleton-sur-Mer possède un très grand nombre de sites riverains fréquentés par la population locale et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM a déposé un projet et obtenu le financement dans le Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité dans le loisir et le sport (ministère de l'Éducation du Québec) afin de favoriser la sécurité des utilisateurs de sites riverains ;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs des sites riverains sont parfois peu informés des potentiels dangers, des bonnes pratiques ou des différents usages permis relatifs aux sites riverains et aux plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une responsabilité dans la gestion et l'encadrement des sites riverains de leur territoire fréquentés par les citoyens et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM souhaite analyser au total une vingtaine de sites riverains et proposer des mesures pour favoriser la sécurité des utilisateurs ainsi que des outils de communications pour les informer des bonnes pratiques et des risques associés aux dits sites ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède plusieurs sites riverains qui sont admissibles à la démarche ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à la démarche de l'URLS GÎM en participant aux processus d'évaluation des sites sélectionnés dans la municipalité, à la sélection des mesures préventives et des outils de communication, et à la mise en œuvre des actions et du plan de communication.

21-03-064

ADOPTION DE LA LICENCE D'UTILISATION DE LOGICIEL POUR LE SERVICE DE BILLETTERIE DU QUAI DES ARTS AVEC LE GROUPE ICIBLE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, par l'entremise du service de billetterie du Centre de production et de diffusion culturelles (QUAI DES ARTS), requière les services d'un fournisseur de logiciels pour la vente de billet

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Icible est un fournisseur de logiciels pour la vente de billets et de services de billetterie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer Client souhaite faire appel aux services du Groupe Icible et utiliser le logiciel TUXEDO de iCible dans le cadre des opérations de vente de billets pour les événements dont la Ville, par l'entremise du Quai des arts, aura la responsabilité de la vente de billets, le tout aux conditions prévues aux présentes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer et le Groupe Icible veulent établir un partenariat solide pour exploiter TUXEDO au maximum de ses capacités;

CONSIDÉRANT QUE TUXEDO est un logiciel de billetterie évolutif en constant développement comportant des mises à niveau continues.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre de GROUPE ICIBLE telle que décrite dans la licence d'utilisation de logiciel pour le service de billetterie du Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts), et ce, pour une période d'une année, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

QUE Pascal Alain, directeur loisir, culture et vie communautaire, soit désigné et autorisé pour la signature de la licence d'utilisation du logiciel TUXEDO afin d'assurer un service de billetterie de qualité.

21-03-065 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE 100 000 \$ À MONT SAINT-JOSEPH EN CULTURE NUMÉRIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer prévoit contribuer pour un montant de 100 000 \$, par l'entremise de son Entente sur le développement culturel de 2017, dans la réalisation d'un spectacle numérique initié par l'organisme mont Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le mont-Saint Joseph a retenu les services d'un fournisseur en culture numérique pour concevoir, élaborer et réaliser un spectacle numérique et que ledit spectacle a été complété en fin d'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE Mont Saint-Joseph a effectué une reddition de compte en bonne et due forme auprès de la Ville de Carleton-sur-Mer et du ministère de la Culture et des Communications;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Il est proposé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer verse une contribution de 100 000 \$ à l'organisme mont Saint-Joseph pour la réalisation d'un spectacle numérique mettant en valeur l'histoire du mont Saint-Joseph, à la suite du dépôt d'une reddition de compte acceptée par la Ville et son partenaire qu'est le ministère de la Culture et des Communications. La contribution s'effectue en un seul versement.

21-03-066 APPUI FINANCIER À LA CORPORATION DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT SAINT-JOSEPH POUR LE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph a déposé un nouveau projet de développement du Parc régional du Mont-Saint-Joseph (projet 2020-2) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des retombées significatives et qu'il contribuera entre autres à l'attractivité du territoire et à la rétention des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph possède une expertise dans la gestion, l'entretien et le développement du réseau de sentiers pédestres et de vélo de montagne ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph est disposée à poursuivre le développement du Parc régional du Mont-Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE la vision externe de la planification stratégique de la Ville de Carleton-sur-Mer propose d'être « Une communauté authentique et

active, vivant à l'année une diversité d'expériences entre mer et montagne
» ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc régional du mont Saint-Joseph s'inscrit dans les objectifs de développement du plein air à Carleton-sur-Mer.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribue financièrement au projet 2020-2 de la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph, et ce pour un montant de 16 500 \$.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

21-03-067 EMBAUCHE : OUVRIER/OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier/opérateur spécialisé eau potable à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 28 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 10 février 2021 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Mario Lévesque au poste de ouvrier/opérateur spécialisé eau potable;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'ouvrier/opérateur spécialisé eau potable.

De procéder à l'embauche de Mario Lévesque à titre d'ouvrier/opérateur spécialisé eau potable à partir du 29 mars 2021 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur ouvrier opérateur en eau potable.

QUE le maintien à ce poste soit conditionnel à ce que l'employé acquière la formation « traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » d'ici le 29 mars 2023

21-03-068 ACHAT D'UN MONTE-CHARGE ET D'UNE BENNE POUR CAMION RAM 5500

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de levage utilisé par la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'entretien des pompes du système de collecte des eaux usées est désuet;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule sur lequel cet équipement était installé est également désuet;

CONSIDÉRANT QUE la benne sur le camion RAM 5500 est à changer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre pour le monte-charge et une offre pour la benne;

- Hiab Québec (monte-charge) : 13 922.00\$ sans les taxes applicables
- Dynamic (benne) : 12 650.00\$ sans les taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter l'offre de Hiab Québec pour l'achat du monte-charge;

D'accepter l'offre de Dynamic pour l'achat de la benne;

DE mandater le mécanicien de la Ville pour faire l'installation de ces équipements sur le camion RAM 5500;

DE vendre la camionnette Chevrolet 2007;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que cette dépense soit financée sur une période de 10 ans.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 12 avril 2021, le lieu reste à être confirmé.

AUTRES SUJETS

Aucun.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Deux (2) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

21-03-069

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:20, M. David Landry propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier